Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260928-VIII_2026_4-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

VIII-2026-4

En exercice	**19**
Présents	**17**
Pouvoirs	**1**
Votants	**18**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : dix-huit septembre deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : O. DENFER - I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER - Y. RIVAIN - F. COTTE – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE – S. BOURCIER – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS – A. GARCIA – A. LE PANSE – P. DEPLAIX – N. STEPHANY – J-J. MULOT
ABSENTS : P. SERIGNAC - L. TAMARELLE
POUVOIRS : P. SERIGNAC à Y. RIVAIN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de M Y. RIVAIN, secrétaire de séance.

Objet: Casino – Rapport du délégataire 2025

Le Casino d'Arzon est exploité en délégation de service publique qui a été attribuée en 2017 pour une durée de 18 ans à la SAS Casino d'Arzon détenue par la Société JOA. Depuis avril 2026, c'est la SAS Société Bretonne d'Exploitation de Casinos (Kazino) qui a repris 100% du capital.

L'article 22 de la concession, qui reprend les dispositions de l'article L3131-5 du code de la commande publique, prévoit que le délégataire transmette chaque année un rapport sur l'exécution du contrat de concession.

Ce rapport a été adressé et examiné par la commission de contrôle financier (commission casino) qui s'est rendu sur place le 15 septembre 2026.

Le conseil municipal **prend acte** du rapport annuel du délégataire.

Fait et délibéré à ARZON, le 28 septembre 2026.

Le Président,

Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

Yves RIVAIN.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260928-VIII_2026_4-DE

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le – 9 OCT. 2026
Transmis au représentant de l'état le – 9 OCT. 2026

Le Maire,

Olivier DENFER